

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 19 novembre 2007

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 9 novembre 2007 s'est réuni le 19 novembre 2007 à 18 H dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Commentry, présidé par Jean-Louis Gaby.

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>BIZENEUILLE</b>         | Bernard PANNINI<br>Etienne LAZARO   |
| <b>LA CELLE</b>            | Gabriel BRIDONNEAU<br>Martial GIRAUD  |
| <b>CHAMBLET</b>            | Jean-Paul MICHARD<br>Alain CHANIER  |
| <b>COLOMBIER</b>           | Gilles BOULICOT<br>Jean-Pierre CHANIER  |
| <b>COMMENTRY</b>           | Jean-Louis GABY<br>Annie LAVILLE<br>Luc BRZUSTOWSKI<br>Jeanne DURAND<br>Claude RIBOULET, excusé   |
| <b>DENEUILLE LES MINES</b> | Gérard PAQUET, à partir de la question n°2<br>Paul LABOISSE   |
| <b>DURDAT LAREQUILLE</b>   | Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé<br>Marie ó Ch FROELHY<br>Michel RIVIERE, excusé  |
| <b>HYDS</b>                | Michel CHAMPOMIER<br>Guy AMARY  |
| <b>MALICORNE</b>           | André SAVY<br>Jacky RIVIERE, excusé   |
| <b>NERIS LES BAINS</b>     | Jean Claude DE PIN, excusé remplacé par Jacqueline<br>ANDRIVON<br>Marie ó Alice BARRAUX<br>Gilles MARTIN, excusé remplacé par Guy PASQUET<br>Guy THEVENET |
| <b>SAINT ANGEL</b>         | Michel GIVERNAUD<br>Jean Marie VEYSSET  |
| <b>VERNEIX</b>             | Guy PASSAT, excusé<br>Raymond LIMOGES, excusé remplacé par Lionel<br>BROCARD  |

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007.  
Annie LAVILLE est nommée secrétaire de séance.

**1. AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ó DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES DE LA COMMUNE DE BIZENEUILLE ó AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

à l'unanimité de donner un avis favorable à la dissolution du SIERM.

**2. ADMINISTRATION GENERALE ó GESTION DU PERSONNEL ó POSTE D'AGENT  
DE DEVELOPPEMENT ó CREATION D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer dans le cadre de la loi du 26 juillet 2005 un contrat à durée indéterminée et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Monsieur le Président précise que l'agent ne sera pas titulaire de la fonction publique et que les différences avec un contrat à durée déterminée sont le délai de préavis et l'indemnité de fin de contrat. Il précise également que l'agent est incité à passer le concours de la fonction publique territoriale. Marie-Alice Barraux et Michel Champomier font remarquer que l'accès à la fonction publique se fait par concours. Il est précisé que les aides de la part du Conseil Général sont terminées pour ce poste.

**3. ADMINISTRATION GENERALE ó GESTION FINANCIERE - « FONDS  
DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE » ó  
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT»**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier. Cette convention fixe le montant du reversement du produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle provenant de l'écêtement de la Société Adisseo.

**4. ADMINISTRATION GENERALE ó REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES ó TARIF 2007 ó FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Bizeneuille à 19 977,73 ¤ pour l'année 2007 et de répartir le montant comme il est proposé.

Monsieur le Président précise que les tarifs ont subi une augmentation d'environ 3% par rapport à ceux de l'année 2006.

Gérard Paquet fait remarquer la différence de tarif entre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Un débat s'instaure alors sur les inégalités de calcul entre la TEOM et la REOM et sur la recherche d'une solution plus juste.

André Savy regrette que le ramassage des objets encombrants n'existe plus pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Michel Givernaud répond que ce service est remplacé par la déchetterie mobile. Il précise également que les encombrants de type réfrigérateur et congélateur doivent être obligatoirement repris par les commerçants puisque le consommateur paie une éco-taxe.

## 6. L'ESPACE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT A AVENANT N°2 A LA CONVENTION :

à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance du système anti-intrusion situé à l'Hôtel d'entreprises avec la Société ORPI Z.A du Pont des Nautes 03410 SAINT VICTOR pour un montant HT de 235,00 €.

## 6. AMENAGEMENT DE L'ESPACE A OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT A AVENANT N°2 A LA CONVENTION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH ayant pour objet un transfert de crédits d'un montant de 90 000 € de l'aide aux propriétaires occupants à l'aide aux propriétaires bailleurs

Monsieur le Président précise qu'un bilan de l'OPAH sera présenté au cours du Conseil Communautaire de janvier 2008.

## 7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LOTISSEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL DU CAMPUS 3 A VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente au prix de 5,34 € HT / m<sup>2</sup> d'un terrain d'environ 5 904 m<sup>2</sup> situé sur le lotissement artisanal et commercial Campus 3 à la Société V-MONT PROMOTION située à Brioude pour y implanter des cellules commerciales dont la Surface Hors œuvre Nette sera d'environ 2 185 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise que les activités attendues sont : équipement de la maison, chaussure et produits surgelés. Il précise également que la Communauté de Communes pourra récupérer le terrain si l'acheteur ne réalise pas les travaux dans un délai de 2 ans. A la demande de Luc Brzustowski, Monsieur le Président précise que le prix est volontairement faible pour rester attractif.

## 8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A ZONE D'ACTIVITE DU CAMPUS DE LA BRANDE - TRAVAUX DE VRD A VOIE STRUCTURANTE ENTRE LE SITE FORECREU ET LE FUTUR GIRATOIRE DU CONTOURNEMENT A AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché initial de travaux portant le montant des travaux à 515 965,18 € HT.

## 9. ACTION SOCIALE A ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Directeur Général de l'OPAC à signer les marchés de travaux avec les entreprises FERNANDES (lot n°1), BRIERE (lot n°3), et AURICHE (lot n°4) conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

## 10. ACTION SOCIALE A ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Communautaire décide d'approuver à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : 3) le plan de financement présenté de la nouvelle structure, le coût global du projet est estimé à 1 575 000,00 € HT.

## DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ó DEMANDES DE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer de nouvelles demandes de subventions avec les démarches qui s'y rapportent.

### 12. ACTION SOCIALE ó MULTI ACCUEIL ó RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE AVEC LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat « enfance et jeunesse » et ses possibles avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier. Ce nouveau contrat remplace les anciens contrats enfance et temps libre.

### 13. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ó REPAS DE FETES

Le Conseil Communautaire décide de fixer le prix des repas de fête à payer par les usagers à 16 €, et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec la société Sogirest.

Il est rappelé qu'en 2006, 35 personnes ont bénéficié du repas de Noël et 32 du repas de la St Sylvestre.

### 14. ACTION SOCIALE ó PORTAGE DES REPAS A DOMICILE ó MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide d'approuver à l'unanimité le règlement intérieur modifié du service de portage des repas à domicile.

Jean-Pierre Chanier demande comment vérifie-t-on que la livreuse dépose bien les barquettes dans le réfrigérateur comme le stipule le règlement intérieur.

Monsieur le Président précise que si le bénéficiaire constate un dysfonctionnement, il doit le signaler à la Communauté de Communes qui se charge de faire le nécessaire auprès de la société.

### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président informe des réunions suivantes :

- Val d'Aumance le 20/11/2007 à 18 H à Hérisson,
- Assemblée Générale de la Chambre des Métiers le 10/12/2007

Il fait part d'une réunion sur les Zones de Développement Eolien qui a eu lieu avec les membres du bureau le 29 octobre 2007.

Il informe que la présentation du projet ZAC de Magnier est reportée courant décembre suite à un contretemps lié à des problèmes d'agenda.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.